

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
9 Février 2018**

OBJET : Aides exceptionnelles à des collèges publics et privés sous contrat

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Février 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer 45 670 € pour les collèges publics et 4 500 € pour les collèges privés sous contrat des subventions exceptionnelles pour des projets éducatifs, conformément au tableau annexé au rapport ;
- de réaffecter à un voyage à Rome l'aide exceptionnelle de 5.000,00 € attribuée au collègue Jean Giono, à Marseille, par la commission permanente du 17 octobre 2017 pour un stage de ski.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée